

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
3, place des Cordeliers, 3
CORRESPONDANTS A PARIS POUR LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS
M. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
le départ du Rhône	11	22	44
Hors du département	13	25	50
Etranger	Le port en sus.		

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

AVIS

A partir du 12 novembre la FRANCE RÉPUBLICAINE publiera, dans son ÉDITION DU MATIN, une correspondance de Versailles donnant un compte rendu de la séance de la veille, c'est-à-dire 24 heures avant les journaux de Paris.

Lyon, 10 Novembre 1872

Nos deux élus républicains du 2 juillet, MM. Edouard Millaud et Ordinaire, ont pris leurs devoirs de mandataires au sérieux, pendant les vacances parlementaires, et ils n'ont pas voulu rentrer à Versailles sans avoir exposé à leurs électeurs la tâche qu'ils ont suivie pendant la dernière session et demandé leur avis sur l'attitude qui convient à la gauche radicale, en présence des intrigues et des complots qui menacent la République. Cet exemple de déférence et de respect à l'égard du suffrage universel n'a pas été suivi par les autres députés du Rhône, sauf par M. Flottard qui s'est dévoué, au dernier moment, à faire l'honneur à un groupe d'électeurs d'Ampuis de république à leur appel. Le début de discours de cet honorable mérite d'être cité :

Mes chers concitoyens,
J'aurais voulu répondre plus tôt à l'impérieux appel qui m'était adressé par vous, mais, je l'avoue, j'ai eu quelque temps. Les manifestations du genre de celles qui nous reprochent aujourd'hui, les attaques contre les députés et députés, ont malheureusement plusieurs fois contrarié un caractère d'impétuosité, d'ardente, qui ne semblait nullement de circonstance et dont plus que moi, en suis certain, vous ne voulez vous rendre les imitateurs ou les complices.

M. Flottard ajoute gravement qu'à raison de ce calme j'affaibli qui régnait dans notre département, il croit pouvoir adresser aujourd'hui la parole à ses électeurs, sans crainte de soulever la moindre appréhension. Qui se serait jamais imaginé qu'un discours de M. Flottard pût compromettre la paix publique et mettre le feu aux poudres? Nous ne pouvons croire que M. Flottard lui-même, quelque bonne opinion qu'il ait de la chaleur de son élocution, ait pu se faire quelque illusion au sujet. En affirmant de tels scrupules, il a voulu tout simplement que marquant la distance qui le sépare de M. Gambetta.

M. Flottard avait-il réellement peur qu'on pût le confondre?
Nous avons la satisfaction de constater que ces entrevues entre électeurs et députés qui paraissent si dangereuses à M. Flottard ont été de plus en plus d'actualité dans la France républicaine.

Un commencement de cette semaine, les députés de la Somme, MM. Barni et Goblet n'ont pas attendu, comme M. Flottard, d'être appelés par leurs électeurs pour aller à eux. Ils les ont invités à une réunion et se sont librement expliqués avec eux sur les questions à l'ordre du jour.

Dans cette réunion, M. Delattre, un des élus républicains du département de Paris, a démontré avec une surabondance d'arguments irréfutables la nécessité de la permanence des députés, pour l'éducation politique du pays et le bien général de la France républicaine. Après avoir montré, par un examen rapide de notre histoire législative depuis 1839, que l'application de ce principe tend à se généraliser de plus en plus, M. Delattre constate que ce principe, au lieu de diminuer l'influence de l'élu, comme le répètent sans cesse les gens d'une certaine école, place au contraire dans ses mains un levier d'une puissance sans pareille.

Nous laissons la parole à l'orateur :
« Quand un député redoutera des résistances énergiques à l'adoption d'une proposition

de premier ordre, sachez-le bien, il fera un signe à ses électeurs et leur dira : Envoyez-moi une pétition couverte de quarante mille signatures, et il montera à la tribune avec cette expression insurmontable de la volonté d'un seul mot la résolution bruyante. « J'ai consulté mes électeurs, et vous, messieurs, avez-vous consulté les vôtres ? »
Dites si, avec de pareilles troupes, il sera possible de porter une main téméraire sur les principes fondamentaux de la République? (Bravo! bravo! applaudissements prolongés.)
L'orateur expose ensuite que non seulement le député puise une force irrésistible dans cette communication, mais qu'il y trouve aussi la faculté de résoudre les problèmes les plus difficiles de la façon la plus conciliante :

« Prenons un exemple, dit-il : une des questions les plus pressantes et qui cause un embarras d'effroi est celle de la séparation des cultes et de l'Etat. (Voix nombreuses : C'est vrai! c'est vrai!)
Des débats à la Chambre et des polémiques dans les journaux sont impuissants à résoudre cette grosse difficulté, mais supposons que le député se promène dans sa circonscription et aise à ses électeurs : Nous voulons la liberté de conscience, nous voulons mettre fin à cette union de l'Eglise avec l'Etat qui n'a jamais produit que des choses funestes; nous désirons également le respect des droits et des espérances acquises. Eh bien! dites-moi si le projet de loi suivant vous paraît :

Article 1^{er}. — Séparation des cultes et de l'Etat.
Art. 2. — Chaque vicar, curé, évêque, pasteur, rabbin, actuellement en fonctions, recevra de l'Etat une rente viagère égale à celle de son traitement. Cette rente sera personnelle, inaliénable et insaisissable. Le possesseur de la rente pourra aller, venir, changer de religion si bon lui semble; on n'aura pas à s'en préoccuper puisqu'il y aura séparation des cultes et de l'Etat. Il touchera sa rente et tout sera dit.

Pensez-vous que ces rentiers nouveaux se plaindraient d'une telle solution (voix nombreuses : non! non!) Et pour le paiement de ces 50 ou 60 millions, n'y a-t-il pas moyen de contenter tout le monde? Voulez-vous que je propose un troisième article ainsi conçu :

Art. 3. — Chaque année, le percepteur, sur la cote mobilière et personnelle, tracera une colonne sur laquelle il inscrira ces mots : Cultes, impôt facultatif.
Vous êtes catholique? C'est 5 p. 0/0 de plus. (Rires et applaudissements prolongés.)
Ne craignez pas de perturbations profondes : les 25 millions de catholiques seront heureux de payer 2 fr. et tout le monde sera content. (Très-bien! Très-bien!)
Combien il serait facile de puiser des exemples semblables au chapitre de l'instruction faite en de l'organisation de l'armée nationale!

L'auditoire s'est si bien rendu compte de l'heureuse fécondité qui résulterait pour le bien général d'une complète communion d'idées et de sentiments entre les élus et les électeurs, qu'il a voté à l'unanimité l'adresse suivante :

« L'Assemblée,
« Convaincue que la permanence des députés du mandataire avec ses mandants est le meilleur moyen de créer l'éducation politique et morale de la nation, de sauvegarder les intérêts de tous les citoyens et d'assurer l'affermissement de la République,
« Remercie MM. Barni et Goblet d'être restés en communication avec leurs électeurs, et déclare adhérer pleinement au programme politique exposé dans la séance de ce jour. »

Cette adresse ne constitue-t-elle pas le meilleur hommage que les membres de la réunion d'Amiens pussent rendre au discours de M. Delattre, ainsi qu'à la conduite des honorables députés républicains de la Somme ?

NOUVELLES POLITIQUES

Les volontaires d'un an

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 3 novembre 1872.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation du décret du 31 octobre 1872, portant réorganisation d'administration publique, rendu en exécution de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, et concernant les examens auxquels sont astreints les jeunes gens qui demandent à contracter un engagement conditionnel d'un an, et qui ne se trouvent pas dans l'un des cas prévus par l'article 53 de ladite loi.

Les jeunes gens de cette catégorie devront passer, avant le 1^{er} décembre, une demande sur papier timbré au préfet du département où ils veulent subir leur examen.

A l'appui de cette demande, qui indiquera le lieu de leur domicile et leur profession, et qui sera écrite et signée par eux-mêmes, ils produiront :

1^o Leur acte de naissance (les jeunes gens doivent avoir au moins dix-huit ans accomplis et n'avoir pas été mariés);
2^o Un certificat d'aptitude au service militaire, délivré par le commandant du dépôt de recrutement.

Le consentement de leurs père, mère ou tuteur : ce dernier devra être dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.

Les commandants des dépôts de recrutement prendront note des jeunes gens appartenant, par leur âge, à la classe de 1872, auxquels ils refuseront un certificat d'aptitude.

Pour les militaires présents au corps qui, par suite des dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la loi précitée du 27 juillet 1872, peuvent être admis à volontariat d'un an, leur demande, sur papier libre, devra être transmise par les conseils d'administration au préfet du département où ils sont en garnison. Ils n'auront à y joindre qu'un état signalétique et de services.

Les candidats auront soin d'indiquer dans leur demande la série où ils désirent être classés (agriculture, industrie ou commerce).

Des instructions ultérieures feront connaître l'époque à laquelle commenceront les examens, ainsi que la nature du service auquel devront être affectés les engagés conditionnels d'un an.

Quant aux jeunes gens auxquels est applicable l'article 53 de la loi, comme ils doivent être en route en même temps que ceux qui sont mentionnés à l'article 54, les formalités qu'ils auront à remplir seront indiquées en temps utile.

La plus grande publicité sera donnée par les préfets aux dispositions de la présente circulaire.

Elles devront, en outre, être mises à l'ordre du jour dans les corps.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre,
E. DE CISSY.

M. Thiers a donné aujourd'hui, à deux heures, communication de son message aux ministres réunis en conseil.

La politique tiendrait peu de place dans ce document. Il n'y serait pas fait mention des réformes constitutionnelles.

Le président de la République s'attacherait uniquement à constater que le pays jouit du plus grand calme, et que les affaires sont prospères.

Il se renfermera ensuite dans l'étude du rendement des nouveaux impôts et des questions relatives aux négociations commerciales.

Quant à la libération plus ou moins prompte ou paiement de l'indemnité de guerre, M. Thiers déclarera qu'elle est subordonnée à la situation financière des divers marchés de l'Europe, dont la plupart se ressentent malheureusement du déficit des récoltes dans plusieurs pays.

Il ajoutera que les négociations commerciales entamées avec l'Italie, la Suisse, la Belgique et l'Autriche sont en fort bonne voie et permettent d'espérer une solution prompte et favorable.

Enfin, le président de la République insistera sur la nécessité de terminer promptement la réorganisation de notre armée.

M. Thiers paraît désireux d'attendre à mercredi ou jeudi, mais comme ce retard, vu les préoccupations de l'opinion publique, serait incontestablement fâcheux, il ne serait pas impossible que M. Thiers, cédant aux observations qui lui seront faites par les personnes de son entourage et par plusieurs députés, ne revint sur sa détermination.

(Avenir national.)
Quelques journaux ont parlé d'une entrevue qui aurait eu lieu entre le président de la République et M. Gambetta. On allait jusqu'à dire que les questions constitutionnelles auraient été très-vivement débattues entre eux. D'autres enfin, plus renseignés, sinon mieux, affirment qu'à la suite de cet entretien un désaccord assez sérieux se serait produit entre le chef du pouvoir exécutif et le leader de la gauche radicale.

Avons-nous besoin de dire que tout, dans la considération de chacun. Pour que le châtiment soit immédiat, il faut qu'il y ait eu scandale et éclat, alors le plus humble et le plus pieux dit son mot et jette sa pierre.

Qu'on se rassure néanmoins, il n'y a pas de crime imputé en province, car la langue finit toujours par démentir avec le temps, et ce que personne n'ose dire, tout le monde le fait entendre. Ce qu'on appelle à l'aveugle général et charge d'autant plus le criminel qu'elle a d'abord déchargé sa responsabilité et joué sa partie d'une voix anonyme.

Comme on le voit, cette bonne province que nous accusons de médisance, médit, somme toute, à sa façon, et fait d'étranges réserves. Dans sa propre maison, les portes et les fenêtres closes personne n'oserait formuler contre qui ce soit l'accusation de fausseté ou d'escroquerie, encore bien moins d'assassin. Mon Dieu! si l'on vous entendait!

A Paris, où le locataire du deuxième ignore le nom et la profession de celui du troisième, et où l'on s'inquiète très-peu de ce qui ne vous regarde pas, on ne se gêne nullement pour, en plein café et en plein boulevard, traiter un homme que tout le monde approche ou connaît, de mouchard, de faiseur ou de chevalier d'industrie. On l'écrirait en tête du premier journal venu si l'on en avait le droit, et on le prend souvent sans l'avoir.

A Paris, un homme est aussi vite démasqué qu'affiché, et tout le monde a dit son mot avant que la justice ait songé à dire le sien. L'homme taré est à l'index, on ne le connaît plus, on refuse de lui tendre la main, on lui tourne le dos, on ne lui ménage le mépris ni devant ni derrière.

En province, on attend, on hésite, on se consulte, l'accusation qui monte est une rumeur vague dont tout le monde se défend d'être l'auteur. Aussi la justice qui arrive souvent à temps pour exercer le châtiment est-elle toujours en retard pour prévenir le

ces nouvelles, est de pure fantaisie? Il n'y a pas eu d'entrevue, pas de discussion, pas plus de désaccord que d'accord.

Cet entretien imaginaire vient grossir la série des brouilles et des rapprochements entre M. Thiers et M. Gambetta, dus, depuis dix-huit mois, à l'imagination féconde des nouvelles ou aux calculs intéressés des ennemis de la République; inventions qui ont pour résultat de faire dire à un journal : que le président s'était brouillé avec son allié de la veille. L'allié, c'était M. Gambetta.

De tous ces bruits, de ces soi-disant alliances conclues ou rompues, il n'y a jamais eu rien de vrai, et il ne reste rien, pas même une démarche, une parole et bien moins encore un acte, qui puisse en être l'explication, sinon la justification.

(Bien public.)

On prépare, paraît-il, au ministère de l'intérieur, une proposition de loi ayant pour objet la révision ou modification de la loi du 10 août 1871 (concernant les conseils généraux).

Les objets à déterminer sont la validation des pouvoirs et le point exact où les séances et délibérations cessent d'être légales.

D'après le Rappel, les députés membres des conseils généraux doivent se réunir dans les premiers jours de la session, pour examiner les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi départementale du 10 août 1871. Ces députés s'appuieront sur l'expérience qu'ils ont faite personnellement de la loi, durant les trois sessions qui ont déjà eu lieu, pour indiquer les réformes nécessaires.

Sans attendre que le gouvernement prenne l'initiative, ces députés saisiraient directement la Chambre de ces réformes par une proposition de loi.

Le rapport définitif du ministre des finances sur l'emprunt de 3 milliards est prêt depuis plusieurs jours; M. de Goulard en a déjà donné lecture au conseil des ministres. Mais ce document ne sera livré à la publicité qu'après la lecture du message du président de la République; M. Thiers doit en effet en faire figurer un résumé dans son exposé de la situation du pays.

Dès aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il est constaté que plus de la moitié de l'emprunt a été effectivement versée dans les caisses du Trésor, alors que les versements réguliers effectués dans les trois mois qui viennent de s'écouler n'en représentent que le quart. Le montant des versements par anticipation s'élève donc jusqu'à ce jour au quart de la totalité de l'emprunt.

On lit dans l'Avenir national :
« Les journaux monarchistes affirment chaque jour que les puissances européennes nous sont peu favorables, pour ce motif que nous vivons sous un régime républicain.

« Or, voici un fait qui démontre combien leur allégation sont fausses, et qui indique qu'on a contraint la République à une sérieuse considération à l'étranger :
« L'Angleterre et le Portugal, qui ont en ce moment un différend, viennent de choisir pour arbitre le président de la République française. »

Hier est venu devant le conseil d'Etat, au contentieux, sous la présidence de M. Odilon Barrot, le pourvoi du général Carré de Bellemare, déférant au conseil d'Etat, comme en-taché d'excès de pouvoir, la décision de la commission des grades et celle du ministre de la guerre, faisant rétrograder cet officier général du grade de général de division à celui de général de brigade.

M. Hippolyte Dubuy, avocat au conseil, a développé les raisons à l'appui du pourvoi, dont il a démontré la recevabilité et le bien fondé.

Dans ses conclusions, le maître des requêtes, M. Perret, tout en écartant le pourvoi au fond, s'est prononcé pour la compétence du Conseil.

M. le général Carré de Bellemare avait été, en effet, promu le 13 décembre 1870 général de division, après la bataille de Champigny, à laquelle il avait pris la plus brillante part, et en remplacement du général Renault, qui y avait trouvé une mort glorieuse. Sa nomination avait eu lieu par l'autorité compétente à titre définitif, et en exécution de l'article 19, paragraphe 2, de la loi organique de 1832.

On lit dans l'Opinion nationale sous la signature de M. Georges Guéroult à qui nous laissons la responsabilité de son récit :

« Voici deux faits sans importance par eux-mêmes, mais qui prouvent à quel point les leçons de 1870 ont profité à nos administrations et à nos administrateurs.

« L'un des muets du... régiment de ligne résidant en province n'a point de licol depuis un mois, et voici comment :

« Le capitaine de service a demandé, il y a cinq semaines, au sous-intendant, de lui fournir un licol de rechange. Après en avoir référé à l'intendant, le sous-intendant a écrit au capitaine que l'embarquement ne le regardait pas et qu'il fallait en écrire au ministre, à Paris.

« La question en est là et peut-être qu'en ce moment on délibère en plein conseil s'il y a lieu ou non d'acheter un licol de quarante sous. En attendant le muet rouge son frein.

« Autre anecdote non moins instructive. Un officier percevait 27 centimes de plus qu'il ne lui revenait sur sa solde. Il lui est enjoint de venir reverser le trop perçu à la caisse de la division, et comme le régiment est détaché à une certaine distance du point central, on lui alloue des frais de déplacement s'élevant (aller et retour) à 6 francs, soit une dépense de 6 francs pour un recouvrement de 27 centimes.

« On nous garantit l'exactitude absolue des deux faits qui précèdent; pour qui connaît un peu l'administration française, militaire ou civile, ils n'ont d'ailleurs rien d'in vraisemblable. »

Il paraît que le sous-préfet de Bayonne prend encore ses décisions « au nom de l'empereur ». Les journaux de cette ville signalent cette mention en tête des permis de chasse délivrés à la sous-préfecture. Si le public hasardait quelques observations à ce sujet, les réclames sarcastiques des employés accueillent les réclamations.

LETTRES DE PARIS

A monsieur Eugène Véron.

Aussi bien que moi, monsieur, vous savez le bruit qui se fait ici, et les projets qui se colportent : tout est vague, incertain encore ; mais, cependant, les questions qui s'agitent semblent avoir fait un pas, et quelque petit qu'il soit, il est bon de le noter. D'après des rumeurs fondées, je crois, M. Thiers exposerait, dès l'ouverture de l'Assemblée, la situation de la France, sans toucher aux questions constitutionnelles qu'il laisse à l'initiative des représentants, s'ils se décident à les aborder. Il ne provoquera point une lutte, il l'attendra, en se tenant sur l'expectative. Cette attitude connue laisse donc beaucoup à toutes les combinaisons folles ou sensées, à tous les projets qui peuvent éclore dans des têtes saines ou malades. Il est un point, cependant, sur lequel le président de la République se serait nettement prononcé, dit-on ; il repousse toute pensée d'amodirer le suffrage universel, et de restreindre le corps électoral, sous prétexte de réglementer son fonctionnement. Pour combattre l'idée d'un changement de cette nature, il s'appuie sur les récentes élections qui ont témoigné de la sagesse des électeurs, dont les votes fort intelligents se sont portés sur de vrais conservateurs, et ont fait prévaloir la politique d'apaisement et de reconstruction qu'il poursuit lui-même. Il semble peu redouter, du reste, les attaques de la droite, et être assuré de trouver contre elle une forte majorité, dans l'Assemblée même, pour maintenir et paralyser tous les mauvais vouloirs.

La situation n'en reste pas moins fort tendue, et toute la préudence de M. Thiers, sur laquelle il ne faut pas faire trop de fond, n'empêchera point les orages d'éclater ; l'horizon en est chargé, ils sont dans la condition des choses.

On parle toujours de manifestations monarchiques, d'interpellations qui doivent s'élever de tous les bancs, du renouvellement

ment partiel, d'une deuxième Chambre, de la nomination d'un vice-président, enfin de la proclamation de la République ; il me semble qu'une partie du moins de ces questions ne saurait manquer d'être soulevées. Abontiront-elles à des résolutions ? J'en doute ; la division des partis dans la Chambre s'y opposera, et je ne vois même pas trop comment elle pourra s'entendre sur les lois de second ordre qui lui seront naturellement proposées. Elle me semble destinée à périr et à se dissoudre, non sous un effort partant soit du pays soit du gouvernement, mais sous le poids de son impuissance. Il viendra une heure, et elle n'est pas loin, où tombant, je l'espère, d'émotion, elle demandera en grâce que l'on veuille bien la laisser s'éteindre et mourir.

Cependant il est des hommes considérables qui ne partagent point cette opinion et qui voudraient que l'Assemblée fit un bail nouveau ; de ce nombre est M. Littré, c'est-à-dire un esprit d'une trempe supérieure, un républicain dont la foi ne saurait être douteuse et la capacité inconnue.

M. Littré est partisan du renouvellement partiel ; voici les raisons qu'il en donne, à mon grand étonnement, je le confesse.

« Ce qui me décide, dit-il, pour le renouvellement, c'est qu'à mon avis, dans une République démocratique comme la nôtre, il faut que la souveraineté nationale ne soit jamais interrompue, et il faut, en même temps, que, sans aucune secousse, l'opinion modifiée incessamment à son image l'Assemblée souveraine. Ce double avantage ne peut être obtenu que par le renouvellement partiel. »

Sur un point je suis parfaitement et absolument de l'avis de M. Littré, il ne faut pas que la souveraineté nationale soit jamais interrompue. Mais dans une République démocratique comme la nôtre, elle ne saurait l'être, car c'est son essence ; seulement cette souveraineté n'est point du tout dans une Assemblée quelconque qu'elle soit, mais dans le pays ; ce n'est point dans le mandataire qu'existe le droit, mais dans la qualité et le titre du mandant. M. Littré confond d'une manière fort étrange le corps social, la République, dont le droit est toujours entier, debout, et qui ne souffre pas d'interruption, avec un autre corps qui n'en est que l'émanation fugitive et passagère. Il confond l'effet et la cause, et assigne à cette dernière une valeur de puissance que la logique ne lui reconnaît pas. Cette confusion, la plus dangereuse que je sache, si elle était admise, pourrait nous mener loin.

En vertu de sa souveraineté, une chambre aurait donc qualité pour proclamer le monarchisme ? Emanée du peuple souverain, elle aurait donc le droit de se superposer à lui, d'engager, de confisquer et d'annuler la souveraineté primordiale, imprescriptible, inaliénable, dont elle n'est que la manifestation et le reflet ; car, qui dit souverain, dit tout. J'avoue ne pas comprendre le raisonnement du chef de l'école positive. Mais continuons :

Il voit dans le renouvellement partiel un moyen de modifier la Chambre incessamment et sans secousse, de manière à ce qu'elle soit toujours l'image du pays. N'est-il pas clair, au contraire, qu'elle ne représentera jamais dans cette condition, et qu'elle sera toujours en retard ou à côté ? Le dernier tiers élu exprimera bien, en effet, l'opinion nationale, et marquera bien le point où elle est parvenue, mais la majorité, composée des deux autres tiers, ne marchera pas du même pas, et les décisions de la Chambre ne se trouveront que, par rares accidents, conformes à la volonté publique. Je prévois que M. Littré va dire : Ce sera bien plus quand

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE
6. — Commencé le 6 novembre 1872

LE DERNIER CRIMINEL

PAR
OCTAVE FÉRÉ & EUGÈNE MORET

PREMIÈRE PARTIE LA MORT DU JUSTE

(Suite)

Il y eut un silence que Hugonet rompit le premier :
— Vous venez bien de voir cette femme, dit-il, qui nous a parlé ?
— Sans doute.
— Eh bien, c'est la femme la plus pieuse, la plus sainte et la plus aimée de notre ville. Il n'est pas d'homme qui ne se souvienne de ce grand tiers, si s'agit d'un homme qui souffre, qui se meurt et qu'il faut sauver.
— Sauvez-le sans inquiéter ceux qui l'entourent.
— Oh ! ce sont des considérations d'un autre ordre.
Hugonet prit un ton sentencieux et paternel. — Mon ami, dit-il, vous êtes jeune, vous ne connaissez pas la province, laissez-vous guider par ceux qui la savent par cœur. Permettez-moi d'assister à cette réunion sans élever la voix de façon à vous compromettre et à chagriner qui que ce soit.

Vous verrez vous-même avec quelle réserve nos confrères se prononcèrent dans cette occasion.

— Je serai probablement le plus jeune, dit Landregarde, et je ne demande pas mieux de beaucoup plus écouter que parler, mais, cependant...

— Il n'y a pas de cependant... pas un mot, il y va de la tranquillité de toute une famille qu'un mot malheureux pourrait jeter dans une inconsolable affliction.

— Mais enfin, si j'ai un doute, moi, médecin, un doute terrible.

— Vous n'en avez pas, ce n'est pas possible, taisez-vous. Barneil, Orfila, Rostan, Tardieu vous le diront : rien ne ressemble plus quelquefois à une maladie que certaine autre maladie toute différente. C'est surtout dans la jeunesse qu'on se trompe, parce qu'on a l'esprit aventureux, romanesque, et qu'on cherche l'impossible avant de songer à la simplicité, à la maladie banale, ordinaire et vulgaire qu'on a sous la main.

— Aussi, je m'affirme rien.
— Je le crois bien, malheureux !
— Mais, mon doute ne tombera que devant une preuve palpable et certaine.

— Oh ! ce jeune homme !...
Hugonet, toujours dans un état de surexcitation extraordinaire, se hâta sur la pointe des pieds pour arriver à Landregarde et lui parler de plus près.

— La preuve, ne l'avez-vous pas, s'écria-t-il, dans l'honorabilité et la piété de tous ceux que vous êtes en face de la famille la plus honorable, la plus distinguée ! Malheureux ! un mot du genre de ceux que, dans votre ignorance, vous êtes capable de laisser tomber est de nature à mettre le feu à toute une ville, à tout un département.

— Songez donc ! un magistrat, une femme jeune et belle, une jeune fille pure, des ser-

viteurs dévoués et fidèles, une maison que fréquentent monseigneur et M. le préfet ! Vous êtes fou, fou à lier... Enfin, j'ai votre parole, pas un mot, c'est convenu, vous vous taisez... Et Hugonet, soufflant, râlant, la sueur lui ruisselant, prit la fuite plutôt qu'il ne se retira.

— La jeunesse, la jeunesse, grommelait-il, la jeunesse, mon Dieu ! où irions-nous avec elle ?

Le lendemain 11 V

LE DERNIER CONFIDENCE

La consultation provoquée par Landregarde et acceptée à contre-cœur par Hugonet eut lieu et n'amena que de piètres résultats. Pictres en ce qu'elle n'avait en rien d'un parti amélioré l'état du malade, et de l'autre s'était bien gardé d'éclairer une situation incertaine.

Si Landregarde eût, en effet, mieux connu la province, il aurait été d'avance renseigné sur le dénouement d'une telle réunion. Il ignorait qu'en province, alors même que la science parle, la prudence veut qu'on se taise.

On arrête quelques vagabonds et quelques maraudeurs qu'on juge sévèrement, on fait la chasse aux braconniers qui la font aux gibiers, on s'envoie force feuilles de papier timbré en manière de passe temps et pour faire vivre une industrie très répandue partout et considérable en Normandie. Quinze années durant, on discute sur un titre douteux. Tout doucement on rêve d'empêcher le sommeil du voisin et d'empêtrer sur un lopin de terre qui, à bien considérer, n'est à personne. On médite la chute du préfet, on complotte contre le maire, on s'ingénie à renverser le conseil municipal, et toute la vie n'est qu'un assaut long pour écorner son prochain.

Mais les grands crimes, c'est différent. Puisse-t-ils à la connaissance de beaucoup de gens, c'est à qui le premier ne poussera pas le cri d'alerte. Il y va de la tranquillité et de

la considération de chacun. Pour que le châtiment soit immédiat, il faut qu'il y ait eu scandale et éclat, alors le plus humble et le plus pieux dit son mot et jette sa pierre.

Qu'on se rassure néanmoins, il n'y a pas de crime imputé en province, car la langue finit toujours par démentir avec le temps, et ce que personne n'ose dire, tout le monde le fait entendre. Ce qu'on appelle à l'aveugle général et charge d'autant plus le criminel qu'elle a d'abord déchargé sa responsabilité et joué sa partie d'une voix anonyme.

Comme on le voit, cette bonne province que nous accusons de médisance, médit, somme toute, à sa façon, et fait d'étranges réserves. Dans sa propre maison, les portes et les fenêtres closes personne n'oserait formuler contre qui ce soit l'accusation de fausseté ou d'escroquerie, encore bien moins d'assassin. Mon Dieu ! si l'on vous entendait !

A Paris, où le locataire du deuxième ignore le nom et la profession de celui du troisième, et où l'on s'inquiète très-peu de ce qui ne vous regarde pas, on ne se gêne nullement pour, en plein café et en plein boulevard, traiter un homme que tout le monde approche ou connaît, de mouchard, de faiseur ou de chevalier d'industrie. On l'écrirait en tête du premier journal venu si l'on en avait le droit, et on le prend souvent sans l'avoir.

A Paris, un homme est aussi vite démasqué qu'affiché, et tout le monde a dit son mot avant que la justice ait songé à dire le sien. L'homme taré est à l'index, on ne le connaît plus, on refuse de lui tendre la main, on lui tourne le dos, on ne lui ménage le mépris ni devant ni derrière.

En province, on attend, on hésite, on se consulte, l'accusation qui monte est une rumeur vague dont tout le monde se défend d'être l'auteur. Aussi la justice qui arrive souvent à temps pour exercer le châtiment est-elle toujours en retard pour prévenir le

crime.

Ici il n'était point question de crime, mais d'un point douteux qui, à Paris, n'eût pas manqué d'éveiller la susceptibilité des hommes de l'art appelés à

vous aurez une vieille représentation dans les veilles de laquelle pas une goutte de sang nouveau ne sera entrée !

A-t-il bien songé à ce que le système de renouvellement emprunte de gravité aux circonstances présentes ?

Ainsi, par toutes sortes de raisons, et malgré notre respect pour les représentants de la Seine, nous repoussons donc le renouvellement partiel.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les préoccupations d'une réélection ne sauraient avoir influencé l'opinion de M. Littré, dont la place sera toujours marquée dans une Chambre républicaine.

Soyons généraux, je le veux bien, mais ne soyons ni oublieux ni dupes, et n'espérons pas des conversions impossibles.

SEVERUS.

Les goupillons politiques.

Nosseigneurs les évêques deviennent de plus en plus des orateurs de club. Leurs mandements sont des boniments politiques.

Après avoir dit que le goupillon politique n'est pas un crime, il faut dire que le goupillon politique n'est pas un crime.

parmi ces prélats si admirablement disciplinés. Il se trouve toujours des évêques qui ont la tête près de la mitre.

La République a paru à nos seigneurs une personne de meilleure composition que feu l'empire.

Mgr l'évêque d'Aire et de Dax caractérise d'un mot heureux la République. C'est pour lui « Satan qui fait le tour du monde » sans doute par le Great Eastern et le Transcontinental railway.

Mais nosseigneurs ne sont pas de ces gens qui se bercent de mots, ils ont leur idéal politique, leurs plans de réforme.

Mgr l'évêque de Nîmes est moins pastoral. Il va droit au fait et proclame in petto que l'Assemblée est constituante.

Nagrade pourtant, sous le règne du faussaire courtois, nosseigneurs étaient plus doux et plus patients.

Landregarde, seul, souvent paraissait peu se confier à ces convalescences anticipées dont il avait tant de fois constaté les lendemains terribles.

Ce qui aurait dû faire son triomphe et ne faisait que celui de Hugonet, qui reportait à lui chaque succès obtenu et chantait volontiers victoire tous les matins.

Et il s'arrêta interdit, n'osant ni se démentir ni rien ajouter.

Hugonet avait-il eu raison ? C'était impossible, et cependant, la maladie qui se poursuivait depuis tant de semaines affirmait : Tous les jours de nouveaux

rer les successions des douairières tombées en enfance.

Et voilà pourquoi votre fille est muette ! C'est pour cela que la France a succombé sous les coups de son ennemi.

L'évêque de Laval ne s'est pas mis en frais d'éloquence. Il se borne à rappeler succinctement que les républicains ont pour but de mettre la France à feu et à sang.

Telle est la situation de la monarchie en l'an de grâce 1872. Le sceptre est définitivement changé en goupillon.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine.

Paris, 9 novembre 1872.

L'affaire du lieutenant-colonel Fabre n'est pas encore finie, ne le croyez pas.

Il paraît que le lieutenant-colonel dont il s'agit, officier d'état-major de M. de Cissey, n'est pas borné à exprimer des opinions subversives de la République.

Cette propagande bonapartiste faite par un officier d'état-major du ministre de la guerre, était devenue si étrange, que le commissaire de police de La Fère n'avait pu s'empêcher d'y prêter attention.

On ajoute que le commissaire de police s'est rendu à la préfecture pour donner les renseignements qui étaient arrivés à sa connaissance, et qu'il existe même dans les cartons un rapport dudit commissaire de police sur les faits et paroles reprochés au lieutenant-colonel.

Une observation, s'il vous plaît. Supposons que dans quelques jours il soit prouvé par des faits indiscutables que le lieutenant-colonel Fabre a encouru tous les graves reproches que l'opinion publique lui adresse.

La démission du préfet de la Seine a déjà été mise en avant. Nous croyons qu'il y a un peu trop de hâte dans ces nouvelles.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

tionnels aujourd'hui. Tout est toujours dans le vague et dans les brouillards.

Tout le monde travaille ! Hier, j'aurais dû vous signaler une brochure de M. Emile Lenôl, député de la Manche, sous ce titre : Qu'est-ce que la République ?

Cette brochure nous semble animée d'un sentiment vraiment national et tout moderne. L'auteur veut que la milice, qui n'est autre chose que la garde nationale de tout le pays, puisse faire corps avec l'armée en temps de guerre.

Puisque nous voilà arrivés à l'époque fixée pour les examens des privilégiés de l'art. 54, il n'est pas inopportun, je pense, d'examiner si la grave atteinte portée au principe démocratique en leur faveur et en faveur de leurs camarades de l'art. 53 sera compensée et même justifiée par les avantages résultant de la mise en pratique de cette innovation.

Malgré tous les considérants énumérés dans le rapport de la commission, malgré les citations tirées débitivement par les partisans de ce système, — protectionnisme en diable, — j'avoue pour mon compte n'avoir pas été convaincu le moins du monde.

Pour qu'une institution soit bonne, il faut qu'elle soit en rapport avec le génie de la nation chez laquelle elle doit fonctionner.

En France, où le honteux prolétaire a plus conscience de sa valeur et où on est plus jaloux de ses droits que la première attesse venue, toute loi qui n'est pas inspirée par la justice et ne s'appuie sur le principe de l'égalité démocratique est une loi mauvaise, mauvaise et dangereuse.

Sur une de ses portes, démesurément large, on lit ce simple mot : stuns ; sur une autre à peine plus étroite, s'étale en gros caractère cette alléchante enseigne : VOLONTARIAT D'UN AN.

Enfin il faut que ces deux portes soient fermées ! sans quoi la fusion des classes ne sera jamais accomplie, la question sociale jamais résolue, et de France condamnée à ne jamais sortir de cet état de marasme dans lequel nous la voyons végéter.

Et cela saute aux yeux. Si les volontaires sont favorisés outre mesure, ils sont nécessairement envieux et haïs par leurs camarades ; si leur mauvais vouloir à se plier à toutes les exigences nécessite de trop fréquentes répressions, ils deviennent un sujet de scandale, et ceux sur lesquels on comptait pour élever le niveau moral et intellectuel de l'armée, servent au contraire à activer sa démoralisation.

ment envieux et haïs par leurs camarades ; si leur mauvais vouloir à se plier à toutes les exigences nécessite de trop fréquentes répressions, ils deviennent un sujet de scandale, et ceux sur lesquels on comptait pour élever le niveau moral et intellectuel de l'armée, servent au contraire à activer sa démoralisation.

Je dis ceci avec conviction : l'institution du volontariat surtout du volontariat payant est une institution fatale.

Dans les corps, ces jeunes gens forment bande à part, ils y forment une secte distincte, protégée des uns, haïs des autres, à charge à tous. Ce sera une seconde édition minuscule de la trop célèbre société d'ADMIRATION MUTUELLE dont une brochure récemment parue a dévoilé la pernicieuse influence sur les destinées du pays (1).

En imposant aux volontaires d'autres conditions que celles de satisfaire à un examen ou de présenter des titres universitaires quelconques, en faisant surtout une question d'argent de cette exception à la règle, admette-on disant dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie, des arts et des professions libérales, les législateurs ont fait fausse route.

Notre nouvelle loi sur le recrutement est de ce nombre. Et pourtant, quand elle fut votée, l'occasion était si belle pour faire du neuf ! mais on l'a laissée échapper.

Sur une de ses portes, démesurément large, on lit ce simple mot : stuns ; sur une autre à peine plus étroite, s'étale en gros caractère cette alléchante enseigne : VOLONTARIAT D'UN AN.

Enfin il faut que ces deux portes soient fermées ! sans quoi la fusion des classes ne sera jamais accomplie, la question sociale jamais résolue, et de France condamnée à ne jamais sortir de cet état de marasme dans lequel nous la voyons végéter.

Et cela saute aux yeux. Si les volontaires sont favorisés outre mesure, ils sont nécessairement envieux et haïs par leurs camarades ; si leur mauvais vouloir à se plier à toutes les exigences nécessite de trop fréquentes répressions, ils deviennent un sujet de scandale, et ceux sur lesquels on comptait pour élever le niveau moral et intellectuel de l'armée, servent au contraire à activer sa démoralisation.

Je dis ceci avec conviction : l'institution du volontariat surtout du volontariat payant est une institution fatale.

Dans les corps, ces jeunes gens forment bande à part, ils y forment une secte distincte, protégée des uns, haïs des autres, à charge à tous. Ce sera une seconde édition minuscule de la trop célèbre société d'ADMIRATION MUTUELLE dont une brochure récemment parue a dévoilé la pernicieuse influence sur les destinées du pays (1).

LETRE MILITAIRE V Les volontaires d'un an

Puisque nous voilà arrivés à l'époque fixée pour les examens des privilégiés de l'art. 54, il n'est pas inopportun, je pense, d'examiner si la grave atteinte portée au principe démocratique en leur faveur et en faveur de leurs camarades de l'art. 53 sera compensée et même justifiée par les avantages résultant de la mise en pratique de cette innovation.

Malgré tous les considérants énumérés dans le rapport de la commission, malgré les citations tirées débitivement par les partisans de ce système, — protectionnisme en diable, — j'avoue pour mon compte n'avoir pas été convaincu le moins du monde.

Pour qu'une institution soit bonne, il faut qu'elle soit en rapport avec le génie de la nation chez laquelle elle doit fonctionner.

En France, où le honteux prolétaire a plus conscience de sa valeur et où on est plus jaloux de ses droits que la première attesse venue, toute loi qui n'est pas inspirée par la justice et ne s'appuie sur le principe de l'égalité démocratique est une loi mauvaise, mauvaise et dangereuse.

Sur une de ses portes, démesurément large, on lit ce simple mot : stuns ; sur une autre à peine plus étroite, s'étale en gros caractère cette alléchante enseigne : VOLONTARIAT D'UN AN.

Enfin il faut que ces deux portes soient fermées ! sans quoi la fusion des classes ne sera jamais accomplie, la question sociale jamais résolue, et de France condamnée à ne jamais sortir de cet état de marasme dans lequel nous la voyons végéter.

Et cela saute aux yeux. Si les volontaires sont favorisés outre mesure, ils sont nécessairement envieux et haïs par leurs camarades ; si leur mauvais vouloir à se plier à toutes les exigences nécessite de trop fréquentes répressions, ils deviennent un sujet de scandale, et ceux sur lesquels on comptait pour élever le niveau moral et intellectuel de l'armée, servent au contraire à activer sa démoralisation.

Je dis ceci avec conviction : l'institution du volontariat surtout du volontariat payant est une institution fatale.

Donc plus de volontariat, plus de sursis et j'ajouterais : plus de tirage au sort.

Mais j'entends dire que par-dessus les toits, par hasard que l'Etat renoncât aux beaux divers comptant que MM. les volontaires vont verser dans ses coffres !

« Vous n'êtes pas logiques, vous autres républicains, nous dit-on, vous parlez toujours de la République, et quand on vous propose une loi par hasard, vous la rejetez d'emblée. »

Pour finir, retenez bien ceci, lecteur éminent, quand une nation est descendue aussi profondément dans l'abîme que la France y est descendue avec l'empire perdu au coin d'une guise de boulet, quand une nation est tombée aussi bas, elle ne peut espérer se relever que par des moyens énergiques et des mesures radicales.

L'affaire a eu pour scène l'école de la rue Ste-Marthe, à Marseille.

Un soir, un enfant arrive à sa maison fond de coups. Les traces de ces coups apparaissent partout : sur la tête, les jambes, les fesses de l'enfant. De larges échymoses s'étendaient sur tout son corps.

Le clanc ignorant était en émoi, on le compré. Comment sortir avec honneur d'une fessée pareille. Après s'être bien creusé le sursis, après avoir fouillé dans le sac à main, on tira un argument qui fut porté tout chaud au commissaire de police.

« Monsieur le commissaire, dit un des frères de sa voix flûtée, les renseignements qu'on vous a donnés sont faux, les dépositions des parents sont fausses, elles ont été mendées aux parents et arrachées à nos chers enfants. »

« Monsieur le commissaire, dit un des frères de sa voix flûtée, les renseignements qu'on vous a donnés sont faux, les dépositions des parents sont fausses, elles ont été mendées aux parents et arrachées à nos chers enfants. »

« Monsieur le commissaire, dit un des frères de sa voix flûtée, les renseignements qu'on vous a donnés sont faux, les dépositions des parents sont fausses, elles ont été mendées aux parents et arrachées à nos chers enfants. »

« Monsieur le commissaire, dit un des frères de sa voix flûtée, les renseignements qu'on vous a donnés sont faux, les dépositions des parents sont fausses, elles ont été mendées aux parents et arrachées à nos chers enfants. »

« Monsieur le commissaire, dit un des frères de sa voix flûtée, les renseignements qu'on vous a donnés sont faux, les dépositions des parents sont fausses, elles ont été mendées aux parents et arrachées à nos chers enfants. »

supériorité de ce Château-Yquem 1846 sur le Château-Yquem de tantôt qui ne datait que de 1870. La supériorité du vin vieux sur le vin nouveau.

Un mot de M. Molé en 1817. Il est d'actualité aujourd'hui... On a beaucoup parlé, dit un jour M. Molé, de la tribune, on a beaucoup parlé de la nécessité pour le gouvernement d'avoir la majorité dans les Chambres.

Les dernières élections n'ont pas eu le don de rassurer l'Assemblée de Versailles sur son avenir... Le mot dissolution commence à grincer dans ses oreilles.

Le renouvellement partiel est devenu l'œuvre de salut de plusieurs d'entre eux. Ils croient certainement cette solution, car elle leur a été présentée par le ministre.

Un des quatre s'en allant, pourquoi ne pas aller dans les trois qui restent ?... Vaines illusions et vains efforts !... Le moment est venu de compter avec le pays.

Le droit de l'Assemblée, qui s'est montré si intolérante quand elle croyait avoir le droit de sanctionner le régime de la Restauration, n'a pas été plus tolérant quand elle a vu venir madame Barbe-Bleue.

Encore un petit moment, que je fasse un peu de bien !... Non, monsieur, hier c'était un pâté de Berlin, aujourd'hui c'est un pâté de Berlin !

Quant au prince Napoléon, il proteste toujours de sa détermination à employer désormais à servir tous les Français qui le gouvernent républicain va lui octroyer.

Il faut mieux, ça lui fera une petite occupation... On a attaqué les agents de police qui l'ont conduit à la frontière beaucoup plus poli que ne l'ont fait ceux du 2 Décembre.

On a attaqué le commissaire de police, on a attaqué le préfet, on a attaqué le ministre, on a attaqué l'Assemblée.

On a attaqué le président de la République, on a attaqué les députés, on a attaqué les sénateurs, on a attaqué les citoyens.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

On a attaqué tout le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde, on a attaqué le monde.

J'aurai prochainement à vous entretenir de cette question capitale, dont le Conseil général de la Loire a déjà été saisi, et que les armateurs se disposent, si je suis bien renseigné, à soumettre également à l'Assemblée nationale.

Je me proposais d'aborder la question des charbons... mais vous avez commencé une publication sur la houille qui me fait un devoir de m'effacer devant l'un de vos rédacteurs infiniment plus autorisé que moi à traiter la question.

Vous avez eu dans tous les cas une excellente idée de publier l'arrêté préfectoral de 1853, qui régit les rapports de la consommation avec la production. C'est ici un point important, car dans les moments de hausse il est bon de mettre un frein à la spéculation de quelque part qu'elle puisse venir.

Beaucoup de personnes auxquelles j'en parlais dernièrement paraissent ignorer complètement la législation sur la vente des charbons.

Je ne renonce pas toutefois à l'idée de vous adresser à l'occasion quelques renseignements locaux.

En attendant, je me permets d'appeler l'attention de votre rédacteur sur le périmètre qu'embrasse l'extraction houillère à Saint-Etienne.

Il y a là matière à une enquête des plus intéressantes, et je sais bon nombre de personnes qui ne seraient pas fâchées de savoir au juste à quoi s'en tenir sur les droits des concessionnaires et sur les restrictions apportées à l'exploitation des tréfonds situés sous la ville même de Saint-Etienne.

Vous avez publié dans un de vos derniers numéros le récit d'un attentat qui aurait été commis à Saint-Chamond sur la personne d'une jeune fille. Le Mémorial d'aujourd'hui annonce qu'il a pris des renseignements, et que le crime dont on a fait tant de bruit se borne à un simple outrage à la pudeur.

Tant mieux, assurément ! De mon côté, n'en déplaise au journal, je prendrai quelques renseignements qui vous permettront de rectifier comme il conviendra dans l'intérêt de la vérité.

Une petite nouvelle qui intéresse les amateurs de théâtre pour finir. Mme Doche a joué jeudi soir la Dame aux Camélias. La réputation de cette artiste est depuis longtemps établie... elle a fort bien rendu le rôle scabreux de Marguerite Gauthier.

Ses toilettes et ses parures étaient resplendissantes... de la salle, on lui donnait 25 ans.

La Dame aux Camélias qui a fait courir tout Paris est vraiment une pièce immorale que n'aurait pas le courage de chasser du théâtre !

Le public est informé que l'exposition canine s'ouvrira irrévocablement le 12 novembre, à 10 heures. Jusqu'à ce jour on recevra les inscriptions au siège de la direction, Hôtel de Bellecour, place de Bellecour, chez M. Hervé du Lorin.

Le comptable de la maison David, Champêtre et Berlie, négociants, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33, a disparu de chez ses patrons, emportant une somme de sept à huit mille francs qu'il s'était procurée à l'aide de nombreuses falsifications d'écritures de commerce.

On lit dans un petit journal : « Bourde d'un grand journal. Une feuille lyonnaise, dans un article intitulé : Les « cerises », a confondu l'ex-surnuméraire Léotard avec le gymnasiarque de ce nom. Il paraît que son collaborateur est bien informé. »

Notre collaborateur est très-bien informé. La confusion qu'il a faite volontairement avait pour but de se servir d'une similitude de noms pour ne pas mettre en cause un citoyen lyonnais. Que l'ex-surnuméraire soit content : il ne s'agit pas du gymnasiarque Léotard, mais bien de l'ex-surnuméraire Léotard.

Il ne se passe pas de semaine sans que nous ayions à signaler des accidents de voitures causés par la négligence des cochers. Samedi, à neuf heures du matin, un cheval attelé à un lourd camion s'est emporté, au sortir du pont Lafayette, et n'a pu être arrêté qu'à la hauteur du pont Morand, par un citoyen courageux dont nous regrettons de ne pouvoir donner le nom.

Le même jour, vers les deux heures de l'après-midi, le général Delbecq descendait la rue Saint-Pierre, avec son phaéton. A la hauteur de la place Saint-Pierre, un des brancards se rompit et le cheval, rendu furieux par ce brancard qui le fouettait et le blessait, ne put être maîtrisé, malgré les efforts du général et de son domestique. Après une course vertigineuse, la voiture fut jetée violemment contre un lourd camion et elle fut renversée et brisée. Le domestique n'a que de légères contusions, mais le général Delbecq paraît assez sérieusement atteint.

Le cheval, qui ne s'était fait aucun mal, reparut à fond de train, entraînant derrière lui les morceaux du brancard, dans lesquels il s'empêtra, et il finit par s'abattre, au coin de la rue Dubois.

versée entre les mains de M. Emile Volland, pharmacien à la montée de la Grande-Côte.

Un journal de la ville raconte que M. Mic doit plaider à la cour d'appel pour M. Challemel-Lacour dans l'affaire d'un certain couvent de Cuire ou Caluire. Notre confrère a été inexactement renseigné : M. Mic prendra la parole pour la commune de Caluire ; M. Laurier plaidera de nouveau pour M. Challemel-Lacour.

Dimanche dernier a été inaugurée, par une petite fête tout intime, la nouvelle école libre et laïque du Mont-Sauvage, confiée à la direction de M. Bouvard, l'ex-président du Comité central.

M. Ordinaire avait bien voulu faire une conférence appropriée à la circonstance et qui a eu beaucoup de succès.

L'école du Mont-Sauvage compte déjà plus de cent élèves.

L'assemblée générale de la Société de Saint-Cécile a eu lieu mercredi soir, au palais de la Bourse. Il a été décidé que les répétitions commenceront le 15 novembre et que le premier concert aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois courant.

La société de secours mutuels d'Alsace-Lorraine poursuit avec activité son organisation. Elle pourra tenir dès dimanche prochain sa première assemblée générale à son local, rue Moncey, 101, qu'un de ses membres a mis généreusement à la disposition de ses compatriotes. Le comité d'initiative a dû s'occuper de faire la répartition des sociétaires par arrondissements, de fixer le service médical et pharmaceutique, de faire imprimer les livrets pour les sociétaires ainsi que ceux des membres associés. On pourra, dès la première assemblée générale, procéder à l'élection des syndics et à la distribution des livrets.

AVIS. — Tous les tisseurs traitant les articles crêpe de Chine sont invités à assister à une assemblée générale qui aura lieu le lundi 11 novembre 1872, à 8 heures du soir, chez M. Despland, cafetier, grande rue de la Croix-Roussse, numéro 2, au premier, pour entendre les propositions faites par MM. les fabricants à la commission d'article, concernant le tarif des crêpes de Chine façonnées.

Pour la commission : Le président, Le secrétaire, Le trésorier, Le contrôleur.

Le public est informé que l'exposition canine s'ouvrira irrévocablement le 12 novembre, à 10 heures. Jusqu'à ce jour on recevra les inscriptions au siège de la direction, Hôtel de Bellecour, place de Bellecour, chez M. Hervé du Lorin.

Le comptable de la maison David, Champêtre et Berlie, négociants, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33, a disparu de chez ses patrons, emportant une somme de sept à huit mille francs qu'il s'était procurée à l'aide de nombreuses falsifications d'écritures de commerce.

On lit dans un petit journal : « Bourde d'un grand journal. Une feuille lyonnaise, dans un article intitulé : Les « cerises », a confondu l'ex-surnuméraire Léotard avec le gymnasiarque de ce nom. Il paraît que son collaborateur est bien informé. »

Notre collaborateur est très-bien informé. La confusion qu'il a faite volontairement avait pour but de se servir d'une similitude de noms pour ne pas mettre en cause un citoyen lyonnais. Que l'ex-surnuméraire soit content : il ne s'agit pas du gymnasiarque Léotard, mais bien de l'ex-surnuméraire Léotard.

Il ne se passe pas de semaine sans que nous ayions à signaler des accidents de voitures causés par la négligence des cochers. Samedi, à neuf heures du matin, un cheval attelé à un lourd camion s'est emporté, au sortir du pont Lafayette, et n'a pu être arrêté qu'à la hauteur du pont Morand, par un citoyen courageux dont nous regrettons de ne pouvoir donner le nom.

Le même jour, vers les deux heures de l'après-midi, le général Delbecq descendait la rue Saint-Pierre, avec son phaéton. A la hauteur de la place Saint-Pierre, un des brancards se rompit et le cheval, rendu furieux par ce brancard qui le fouettait et le blessait, ne put être maîtrisé, malgré les efforts du général et de son domestique. Après une course vertigineuse, la voiture fut jetée violemment contre un lourd camion et elle fut renversée et brisée. Le domestique n'a que de légères contusions, mais le général Delbecq paraît assez sérieusement atteint.

Le cheval, qui ne s'était fait aucun mal, reparut à fond de train, entraînant derrière lui les morceaux du brancard, dans lesquels il s'empêtra, et il finit par s'abattre, au coin de la rue Dubois.

Un enfant de cinq ans, nommé Joseph Teppe, jouait, vendredi dernier, vers les trois heures de l'après-midi, sur le bas-port du quai de l'Archevêché, lorsqu'il tomba dans la Saône. Fort heureusement pour lui, il avait été aperçu par M. Alizeau, maître de platte, qui s'élança tout habillé dans la rivière et fut assez heureux pour ramener l'enfant sain et sauf.

Le pauvre petit ne donnait plus signe de vie et, pendant un certain temps, on put croire que le courageux sauveur n'avait retiré qu'un cadavre. Enfin, grâce aux soins intelligents qui lui furent prodigués, le noyé respira librement et fut rapporté sain et sauf chez son père qui comprendra peut-être que la place d'un enfant aussi jeune n'est pas sur les bas-ports de l'Archevêché, mais bien à l'école ou à l'atelier.

Le vent est aux assassins. Il y a trois jours, on arrêtait un individu d'Irigny soupçonné d'avoir assassiné un employé du P.-L.-M. Cet homme a été relâché hier, l'enquête ayant prouvé qu'il n'y avait pas eu trace à sa charge qu'il n'y eusse un peu trop bavard.

A Rochebeaucourt, il n'est bruit que d'un assassinat commis sur la personne d'une jeune fille. Nous avons tout lieu de croire qu'il en sera de ce crime comme du précédent et que le juge d'instruction rendra une ordonnance de non-lieu.

nez : « On s'est moqué de vous, leur dit-on, il n'y a point de pompiers à Beaujeu. »

Furieux et désappointés, les musiciens revinrent à Villefranche et vont réclamer leurs frais de voyage à M... qui, bon gré mal gré, fut obligé de s'excuser et de payer.

Quelques jours après, par hasard, tombe entre les mains de M... une lettre de J. D... dont l'écriture ressemble exactement à celle du faux d'Albignac. Éclairé par cette lettre, M... porte de suite plainte au parquet contre J. D..., que le ministère public invite à verser entre les mains de M... une somme de 150 fr. 55, à titre de dommages-intérêts, bien heureux encore qu'il n'ait été le farceur de n'avoir pas été poursuivi par le parquet comme faussaire.

C'est une mauvaise plaisanterie qui, comme on voit, lui a coûté cher et peut servir d'exemple à beaucoup de malins de ce genre. (Journal de Villefranche.)

Par arrêté préfectoral du 9 novembre courant, le nomme Bizet, cocher de la voiture n° 91, a été mis à pied pendant huit jours pour avoir insulté grossièrement un voyageur.

Le marché des céréales est dans la même situation qu'il y a huit jours ; calme dans les transactions ; cours à peu près semblables. Samedi, au marché de la Guillotière, il y avait très-peu de monde. Le blé est coté sur notre place, en moyenne, 26 fr. 25 les 100 kil.

Le marché aux bestiaux présentait de bons cours. Les porcs étaient cependant à baisser un peu, sans doute par suite de la concurrence du porc salé d'Amérique, dont l'importation devient de plus en plus considérable.

Le porc bovin dont on croyait que l'Europe occidentale n'avait plus rien à craindre, vient de se déclarer avec une certaine intensité en Hongrie. Les germes de la maladie y auraient été apportés des steppes.

Le vice-épithème sévit dans quelques départements français. On conseille comme remède des bruyères et des injections d'acide phénique qui guérissent en trois ou quatre jours les animaux souffrants.

Il est question d'une mesure qui prohiberait momentanément l'exportation du bétail et des pommes de terre à l'étranger. Cette mesure, sollicitée du ministre du commerce par un certain nombre de pétitionnaires, aurait pour but d'amener un abaissement du prix de la viande de boucherie et des pommes de terre, qui va croissant depuis quelque temps.

La mesure n'est pas de celles qu'aurait appuyé Turgot ; elle se réclame d'une économie arriérée ; ce n'est pas plus par la prohibition que par le maximum qu'on obtient le bon marché des denrées. Toute atteinte au libre commerce est payée par les consommateurs.

Il s'est fait, cette dernière semaine, des acquisitions considérables de vin dans le Midi, et jusqu'en Italie et en Espagne, où les grands négociants en vins de Paris et autres grandes villes, vont maintenant s'approvisionner. Les prix sont bien tenus ; dans l'Hérault, on cote les vins de 12 à 16 fr. l'hectolitre.

Les vigneron du Lyonnais commencent à trouver acheteurs pour les vins nouveaux, dans les prix de 55 à 65 fr. les 220 litres.

Dans le Beaujolais, on cote 10 fr. de plus par pièce, vu la supériorité de la qualité.

La vente publique des vins de la récolte de 1872 de l'horrible de Beaune (Côte-d'Or), a eu lieu dimanche.

Les vins de Beaune ont été adjugés à 380, 430, 420 et 410 fr. les deux pièces de 228 litres.

JACQUES DESTARENES.

BOURSE DE LYON 9 NOVEMBRE 1872

Bourse de samedi nulle et faible. Il y avait fort peu de monde.

Les dernières nouvelles reçues de Londres font craindre une prochaine élévation du taux de l'escompte. Un article du Times du 7 novembre, estimait à 24 millions de livres sterling, soit 600 millions de francs, les tirages des banquiers français sur Londres, à la suite des opérations relatives au paiement de l'indemnité de guerre prussienne.

Il s'agit de faire publier en Allemagne et en Suisse Livres suivants :

La direction de l'établissement de pisciculture de Huningue, près Bâle, fait savoir qu'elle possède une immense quantité d'œufs fécondés de saumons, qu'elle donnera sans argent (amalgamisch) à ceux qui lui en feront la demande.

Tandis que nous sommes du côté de l'Allemagne, signalons une invasion de souris qui cause des dommages sérieux en certains districts de la Bavière. On en est venu à offrir des primes pour la destruction de ces souris ; un page 122 beaucoup par souris. (28 lettres pour un franc.) Une seule nuit, celle de la petite ville de Koesel, a déjà payé 300,000 souris qui lui ont été livrées.

Dans une province française, le Poitou, les souris, mulots et campagnols commencent également de grands dégâts en ce moment ; les semences sont compromises. Ce serait le cas d'interdire ce qui se fait en Bavière et non d'attendre de la Providence ou tout au moins de la pluie et des frimas la destruction des rongeurs malfaisants.

A propos des rongeurs et de la Providence ci-dessus, on passant, un fait curieux. Dans le Bressa, pays de grands lacs, l'usage a souvent à souffrir des invasions de souris. Savez-vous le remède qui y opposent les paysans dans quelques localités ? Il faut dire une messe pour détourner le fléau. Il serait grand temps que l'instruction partout répandue fit disparaître ces tenaceos au fanatisme.

Les semences sont la grande préoccupation du moment ; dans notre département, elles ne sont guère favorisées par le temps ; mais heureusement, il n'en est pas partout de même. Les correspondances d'un bon nombre de départements annoncent que les semences sont faites dans de bonnes conditions et que la germination ne laisse rien à désirer.

Le marché des céréales est dans la même situation qu'il y a huit jours ; calme dans les transactions ; cours à peu près semblables. Samedi, au marché de la Guillotière, il y avait très-peu de monde. Le blé est coté sur notre place, en moyenne, 26 fr. 25 les 100 kil.

Le marché aux bestiaux présentait de bons cours. Les porcs étaient cependant à baisser un peu, sans doute par suite de la concurrence du porc salé d'Amérique, dont l'importation devient de plus en plus considérable.

Le porc bovin dont on croyait que l'Europe occidentale n'avait plus rien à craindre, vient de se déclarer avec une certaine intensité en Hongrie. Les germes de la maladie y auraient été apportés des steppes.

Le vice-épithème sévit dans quelques départements français. On conseille comme remède des bruyères et des injections d'acide phénique qui guérissent en trois ou quatre jours les animaux souffrants.

Il est question d'une mesure qui prohiberait momentanément l'exportation du bétail et des pommes de terre à l'étranger. Cette mesure, sollicitée du ministre du commerce par un certain nombre de pétitionnaires, aurait pour but d'amener un abaissement du prix de la viande de boucherie et des pommes de terre, qui va croissant depuis quelque temps.

La mesure n'est pas de celles qu'aurait appuyé Turgot ; elle se réclame d'une économie arriérée ; ce n'est pas plus par la prohibition que par le maximum qu'on obtient le bon marché des denrées. Toute atteinte au libre commerce est payée par les consommateurs.

Il s'est fait, cette dernière semaine, des acquisitions considérables de vin dans le Midi, et jusqu'en Italie et en Espagne, où les grands négociants en vins de Paris et autres grandes villes, vont maintenant s'approvisionner. Les prix sont bien tenus ; dans l'Hérault, on cote les vins de 12 à 16 fr. l'hectolitre.

Les vigneron du Lyonnais commencent à trouver acheteurs pour les vins nouveaux, dans les prix de 55 à 65 fr. les 220 litres.

Dans le Beaujolais, on cote 10 fr. de plus par pièce, vu la supériorité de la qualité.

La vente publique des vins de la récolte de 1872 de l'horrible de Beaune (Côte-d'Or), a eu lieu dimanche.

Les vins de Beaune ont été adjugés à 380, 430, 420 et 410 fr. les deux pièces de 228 litres.

JACQUES DESTARENES.

BOURSE DE LYON 9 NOVEMBRE 1872

Bourse de samedi nulle et faible. Il y avait fort peu de monde.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Nous publierons demain le texte complet du nouveau traité de commerce de la France avec l'Angleterre.

Société d'enseignement libre et laïque (Versé au citoyen Langlade)

Prat. 5 » Collecte faite par le citoyen Bertrand, pour aider à la fondation d'une école dans le 1er arrondissement. 62 50

Chaillot fils (collecte faite à l'entournement de la veuve Cécilia. 5 » Ranc. 20 »

Gasnier (collecte faite dans la huitième série des ouvriers maçons. 2 50 Rudizog (collecte faite par un groupe de citoyens. 3 85

Braziot (collecte faite à Collonges dans un dîner de famille. 4 20 Deux républicains. » 50

Mercier et Pays (collecte faite au banquet des volontaires francs-tireurs du Rhône, capitaine Teinturier. 7 50

Chaillot fils (collecte faite à l'entournement de M. Boy, dans un groupe d'amis. 2 50

Jacquemin, dit le Raide, et Vernier, dit la Folie. » 50

Martin (collecte faite à la 301e série de tissage. 10 60

Bojeon (collecte faite dans un dîner de famille. 5 » Collecte faite à l'entournement d'un sociétaire de la 155e société des ouvriers tailleurs. 13 20

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Nous publierons demain le texte complet du nouveau traité de commerce de la France avec l'Angleterre.

Société d'enseignement libre et laïque (Versé au citoyen Langlade)

Prat. 5 » Collecte faite par le citoyen Bertrand, pour aider à la fondation d'une école dans le 1er arrondissement. 62 50

Chaillot fils (collecte faite à l'entournement de la veuve Cécilia. 5 » Ranc. 20 »

Gasnier (collecte faite dans la huitième série des ouvriers maçons. 2 50 Rudizog (collecte faite par un groupe de citoyens. 3 85

Braziot (collecte faite à Collonges dans un dîner de famille. 4 20 Deux républicains. » 50

Mercier et Pays (collecte faite au banquet des volontaires francs-tireurs du Rhône, capitaine Teinturier. 7 50

Chaillot fils (collecte faite à l'entournement de M. Boy, dans un groupe d'amis. 2 50

Jacquemin, dit le Raide, et Vernier, dit la Folie. » 50

Martin (collecte faite à la 301e série de tissage. 10 60

Bojeon (collecte faite dans un dîner de famille. 5 » Collecte faite à l'entournement d'un sociétaire de la 155e société des ouvriers tailleurs. 13 20

BULLETIN AGRICOLE

Le Journal officiel vient de publier le tableau de la production et de la consommation des alcools depuis l'ouverture de la campagne de 1871-1872 jusqu'à la fin de septembre dernier. Sur une production de 2,363,102 hectolitres, il existe un stock de 325,314 hectolitres ; c'est beaucoup. Il faut évidemment ouvrir des débouchés ; s'en est préoccupé dans le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre ?

La question est la richesse du Midi, nulle part on ne se préoccupe davantage de phylloxera et des moyens d'arrêter ses ravages ; dans sa dernière session, le Conseil général de l'Hérault a adopté à l'unanimité la proposition suivante :

« Considérant que certains cépages américains paraissent résister aux atteintes du phylloxera et qu'il convient d'instituer des expérimentations nombreuses sur leur immunité plus ou moins grande ;

« Considérant que les plants d'Amérique ne peuvent être acquis par les expérimentateurs qu'à des prix onéreux ;

« Le Conseil général émet le vœu :

« Que l'Etat fasse importer, sur ses navires des quantités considérables de plants d'Amérique, dont les espèces seraient désignées par la Société d'agriculture de l'Hérault ;

« Et que ces plants soient mis à la disposition des propriétaires qui les demanderont pour instituer des expériences. »

Quiconque s'est occupé de pisciculture se rappelle toutes les formalités par lesquelles il fallait passer pour obtenir de l'établissement d'Huningue quelques douzaines d'œufs fécondés de saumons. De là est résulté que, malgré tout l'argent dépensé à l'initiative par l'Etat, la pisciculture n'a fait aucun progrès chez nous et que nous sommes bien loin d'avoir « le poisson à un sou la livre » comme nous le promettaient un académicien célèbre.

Les Prussiens, qui ont enjoint à leur possession de l'établissement d'Huningue, se montrent gens plus pratiques que les pisciculteurs français.

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

Paris, 9 novembre, 1 h. 30 m. soir.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 7-0-0.

M. Graet est victorieux dans 30 États. M. Greeley dans sept.

FAITS DIVERS

VILLAGE EN SAISON. — Un jeune ministre vient de détruire une partie du village de Doubs, près Pontarlier, en sa possession.

Le feu a dévoré six maisons. Neuf ménages, comprenant quarante-cinq personnes, sont restés sans domicile.

CONDITION DES SOIES DE LYON DU 9 NOVEMBRE 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 46 Organs, 29 Trames, 59 Grèges, 8 Diverses, 142, 94.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 6 Organs, 2 Trames, 87 Grèges, 1 Diverses, 94.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 17, 9, 23.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 17, 9, 23.

ressources, se trouvent aujourd'hui réduits au suprême dénuement à l'entrée de la rigoureuse saison de l'hiver.

Les pertes s'élevaient à 45,000 francs. Il n'y a d'assurances que pour 6,000 fr.

Il est arrivé à Paris, il y a quelques jours, un homme que l'on croyait mort depuis vingt ans.

C'est un matelot parti avec le lieutenant Bellot, lors de son expédition aux mers polaires. S'étant perdu dans une excursion au milieu des glaces, on avait fini par le croire mort, et l'expédition était rentrée sans lui en France.

Ce matelot, qui a été reçu avant-hier, par la Société de géographie, apporte, paraît-il, de curieux détails sur la façon dont il a vécu pendant ces vingt ans, et sur les régions encore inexploitées par les navigateurs, où il a réussi à pénétrer. (Gironde.)

Un nouveau conflit vient de s'engager entre le conseil fédéral et l'évêque catholique de Sion, qui vient de nommer à la cure de Louèche un membre de la société de Jésus.

Il paraît que cette nomination est contraire à l'article 55 de la Constitution fédérale, en vertu duquel l'ordre des jésuites ne peut être reçu dans aucune partie de la Suisse.

L'évêque de Sion a déclaré, il est vrai, que M. Allet, c'est le nom du nouveau curé, est entré dans le clergé de son diocèse et se trouve par conséquent placé sous la juridiction épiscopale.

Mais le conseil fédéral ne s'est pas contenté de cette affirmation, et, considérant qu'il n'a été fourni aucune preuve que M. Allet eût cessé d'appartenir à l'

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870. provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales...

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Plusieurs négociants, industriels et commerçants, à la recherche d'industries nouvelles...

ON DEMANDE à reprendre la gestion d'un bureau de tabac.

MALADIES SECRÈTES

GUÉRISON prompte, radicale et peu coûteuse. Consultations tous les jours...

ROB-SAVARES!

DÉPURATIF-TONIQUE PERFECTIONNÉ POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses...

DÉPURATIF DU SANG Le Sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses...

UN COMMERCANT de Glaces désirerait représenter, pour l'Ecosse, une fabrique de volours de Lyon.

LA VELOUTINE CH. FAY Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

SAVON LA LUNE Usine à vapeur A MARSEILLE F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire

LA GLYCÉRINE C. DE PONCET, PHARMACIEN (1/2 Flacon, 60 c.) PRÉVIENT ET GUÉRIT (1 fr. le Flacon) LES ENGELURES-GERÇURES

BIÈRE EHRHARDT F. RES SCHILTTGHEIM-STRASBOURG SUCCURSALE A LYON

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT? ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT

GUÉRISON SURE DU VER SOLITAIRE OU TERCIAIRE Expulsé en 8 heures par le procédé MALIGNON

SIROP par un sirop candi par MALIGNON... 35 ANS DE SUCCÈS

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON LYON - 14, rue Tupin, 14 - LYON AFFICHAGE GÉNÉRAL

GUÉRISON radicale des CONTAGIEUSES C. CLARENS, rue Neuve-Coguenard, 28 bis, Paris.

FARINE MEXICAINE DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que le Phthisis pulmonaire.

PEPSINE LIQUIDE BESSON Si mode de préparation et son heureuse association au SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES...

DANS TOUTES LES PHARMACIES VIOLAND de Colmar, VIOLAND Haut-Rhin, VIOLAND Alsace...

BOULES DE GOMME A LA GOMME Brevetées (s. g. d. g.), seules reconnues efficaces dans le rhume, grippe, catarrhe...

POUDRES & PASTILLES Américaines du Dr PATERSON Médaille d'argent: Exposition de Lyon 1872

F.-V. RASPAIL. - RÉFORMES SOCIALES RELATION DE LA GUERRE EN NORMANDIE 1870-1871 Par XAVIER RASPAIL

Table of financial data for BOURSE DE PARIS - Samedi 9 Novembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures. Columns include OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.

Table of financial data for BOURSE DE LYON - Samedi 9 Novembre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include FONDS ÉTRANGERS, VALEURS DIVERSES, OBLIGATIONS.

Table of financial data for BOURSE DE LYON - Samedi 9 Novembre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include FONDS ÉTRANGERS, VALEURS DIVERSES, OBLIGATIONS.

Enregistré à Lyon. Par nous, maître du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-dessus.